

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 157, avenue Jean Lolive - 93698 Pantin Cedex

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du PRESIDENT

**N° 2013-270**

LY/FC

**OBJET** : Ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture territorial de 1<sup>ère</sup> classe, session 2014

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2010-624 du 18 juin 2010 portant délégation de signature à M. Francis FARGEOT, directeur général,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

**ARRETE**

**Article 1** : Un concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de puériculture territorial de 1<sup>ère</sup> classe est ouvert à compter du 5 novembre 2013.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le 4 décembre 2013.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 5 novembre au 4 décembre 2013, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au 12 décembre 2013.

**Article 5** : L'épreuve orale d'admission aura lieu à compter du 3 mars 2014 au CIG de la petite couronne – 157 avenue Jean Lolive – 93698 PANTIN Cedex.

**Article 6** : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à 400 (quatre cents).

**Article 7** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, du C.N.F.P.T. 1<sup>ère</sup> couronne et du Pôle emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

14 AOUT 2013  
Publié par affichage le .....  
jusqu'au 12/12/2013.....  
au 157, avenue Jean Lolive  
93698 Pantin cedex  
Fait à Pantin, le .....  
Pour le Président, et par délégation  
Le Directeur Général  
Francis FARGEOT



Fait à Pantin, le 8 août 2013

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général,

Francis FARGEOT